



## échec de procédure par huissier

Par **lkc**, le **26/02/2013** à **21:37**

Bonjour,

Suite au décès de mon père (dont je suis seule héritière) qui avait payé un acompte de 180 euros pour la réfection d'une terrasse, le maçon m'a proposé le remboursement de cet acompte et ne l'a jamais fait; Après de nombreuses relances, j'ai demandé un jugement et j'ai eu gain de cause. Depuis le 20 novembre 2012, aucun remboursement. Début janvier, j'ai contacté un huissier, lui ai versé 100 euros (qui ont été encaissés dès réception!), sans nouvelles de sa part jusqu'à aujourd'hui 26 février, date de retour de mon dossier car le maçon est insolvable (compte débiteur)!

Non seulement je n'ai aucun remboursement (le maçon me devait, après le jugement, environ 320 euros), mais j'ai payé en plus 100 euros et je découvre avec stupéfaction que je dois encore payer 51 euros, dont l'huissier n'avait absolument pas parlé!

Tout cela sans aucun commentaire, sans me dire ce que je peux faire pour me sortir de cette situation, pour savoir lorsque mon débiteur sera solvable (et je suis persuadée qu'il l'est normalement!).

Que faire?

merci pour votre réponse.